

**Sujet :** MARTIN Alain demande : Cavalaire : Redéploiement portuaire

**Date :** Fri, 14 Dec 2018 12:09:48 +0100

**De :** Alain MARTIN

Je suis un ancien actionnaire de la SACNPPC, plaisancier depuis 1980 à Cavalaire, et j'ai même reçu le « pavillon blanc » de l'ADIC pour avoir activement participé à l'animation du port privé dans un esprit convivial et amical. Malheureusement, l'ADIC a bien changé, ma femme et moi le regrettons. Leur dernière assemblée générale ressemblait plus à un tribunal à charges contre la municipalité et son projet où la rancœur et l'animosité transpiraient de cette réunion plutôt que l'esprit marin des plaisanciers qui la caractérisait.

Aussi, je souhaite vous faire part, chère Commissaire, de mon étonnement vis à vis des si nombreuses lettres et réactions de ces derniers jours sur le site de l'enquête. Il n'est pas nécessaire d'être un expert pour se rendre compte des nombreuses similitudes dans les propos, les chiffres et le vocabulaire utilisé pour vérifier ce que je craignais. A savoir, les mécontents font toujours beaucoup de bruit, mais cela ne veut pas dire que la majorité silencieuse est d'accord. Au contraire, en général, quand les gens sont satisfaits, ils ne s'expriment pas ou peu. Et s'ils le font, c'est de manière brève. En communication, on dit souvent 1 client content, ce sont 10 clients au courant, 1 client mécontent, ce sont 100 clients au courant. Nous y sommes. Aussi, j'ai décidé de vous écrire, ne pouvant me rendre sur Cavalaire, je vous écrit par l'intermédiaire de ce site.

Vous avez bien du mérite madame, pour digérer un dossier de plus de 600 pages et quelques 200 pages d'observations et commentaires (malheureusement tous très similaires). Mais, pouvons nous en dire autant de ceux qui ont laissé tous ces messages? Je doute qu'ils aient vraiment pris le temps de lire le dossier et les éléments mis à disposition par voie dématérialisée.

Alors, je tiens à saluer tout ce travail, certes rémunéré, mais remarquable du groupement de sociétés, c'est à dire dans ce cas le maître d'oeuvre.

Rappelons le à tous ceux qui écrivent et semblent ignore les principes de la démocratie, nous avons élu un conseil municipal qui a lui même approuvé un avant projet définitif l'été 2017 si je ne m'abuse. Le domaine portuaire, que je sache, est propriété de la Commune et a donc toute légitimité pour décider de ces orientations et choix d'avenir dès lors que tout cela respecte les procédures légales dans le cadre de tels projets. Or, c'est le cas, et cette enquête publique a bien je pense pour objectif de recueillir les avis de chacun dans le cadre de la loi sur l'eau (Loi LEMA de 2006) relative à l'eau et aux milieux aquatiques et qui fonde la politique de l'eau sur quatre grands principes : une approche globale tenant compte des équilibres physiques, chimiques et biologiques des eaux superficielles et souterraines et des écosystèmes ; un territoire adapté à la gestion des ressources en eaux : le bassin hydrographique ; la concertation entre l'État, les collectivités et les usagers ; des instruments d'incitation économique : principes pollueur-payeur et usager payeur.

Je le rappelle ici pour tous ceux qui s'appêtent à laisser encore des pages d'observations totalement hors sujet (cela passe par le fait d'aimer ou non tel ou tel aspect du projet, comme l'opportunité d'utiliser une capitainerie ici ou là, d'avoir une ou deux entrées de port, d'augmenter ou non les charges de fonctionnement, etc.).

Alors, mon avis, de plaisancier et de citoyens Cavalaireois et passionné

par notre commune, s'en tiendra à la Loi LEMA :

#### 1°) L'IMPACT SUR L'EQUILIBRE DES EAUX

Renouvellement des eaux du port :

Le dossier fait clairement le bilan que j'ai personnellement pu constater dans le port : l'eau du bassin de l'ancien port public ne semble pas se renouveler correctement. Ce n'est pas nouveau, nous le savions, et le projet semble bien apporter une amélioration. L'entrée actuelle coté Ouest n'est donc pas suffisante aujourd'hui pour permettre à l'eau de se renouveler. Et c'était déjà le cas avant la construction du port public, car nous avons une plage envasée dans les années 80. Je suis heureux de voir que ce dossier comporte une étude des mouvements d'eau dans le bassin par le biais d'un logiciel de simulation des fluides. Le chapitre 4.8 du dossier LEMA en parle sur pas moins de 23 pages ! Ils ont utilisé le logiciel Delft3D (visiblement, outil sérieux et reconnu, je suis allé sur le site [http://wikhydro.developpement-durable.gouv.fr/index.php/Le\\_système\\_Delft\\_3D](http://wikhydro.developpement-durable.gouv.fr/index.php/Le_système_Delft_3D) réputé leader mondial dans les simulations hydrodynamiques. Il apparaît donc clairement d'après les résultats dans ce dossier, que le quai n°13 mais aussi le môle Marc Pajot sont des barrières au courant qui pourrait permettre à l'eau de se renouveler. Leur démolition me semble donc plutôt une bonne chose pour l'équilibre des eaux. L'ajout de plusieurs buses d'avivements avec agitateurs devrait améliorer le flux.

Ruisseau de la Castillane :

Une étude a visiblement également été faite sur ce ruisseau et les bassins versants (chapitre 4.9). La proposition de réaliser un émissaire me semble effectivement judicieux car nous observons tous les ans, lors de forts coups de vent d'Est, des vagues et la houle qui font monter le niveau de ce ruisseau, les posidonies et le sable s'amoncellent de façon importante, coïncé par le quai Patric Martin. Les études prennent en compte également les surcotes marines annuelles jusqu'à centennales. Il était temps d'étudier et de proposer des solutions pour la couverture et la gestion des écoulements de la Castillane qui est bien située à l'intérieur du domaine portuaire, ce qui justifie que sa gestion soit intégrée au projet du port.

Surface plan d'eau et surfaces terrestres :

Le dossier est assez clair sur ce point avec des schémas parlants. Bilan, on augmente de 2,8% la surface du plan d'eau de 3% la surface terrestre sur une même périmètre portuaire. C'est plutôt positif et bien vu, car il y a une augmentation des dimensions moyennes des places dans le projet. Chapitre 4.5.7.6.1, le plan de mouillage actuel nous informe qu'il y a aujourd'hui une surface d'occupation des places de port de 35 309m<sup>2</sup> (Ancien Port Privé : 13 654m<sup>2</sup> et 21 655m<sup>2</sup> pour le Port Public ). Le projet prévoit, dans le plan de base une surface 41 185m<sup>2</sup> (chapitre 4.5.7.6.2. Figure 83). Cela donne 16,64% d'augmentation de la surface utile du port.

La cale de mise à l'eau :

On peut voir sur le plan qu'elle sera située au même endroit que l'aire technique où aura lieu carénages et manutentions des bateaux, à côté du Point Propre. Les futures surfaces au sol vont certainement enfin pouvoir récolter les déversements des écoulements souillés (hydrocarbures, huiles, pollutions issues des pneumatiques sur le bitume). Elles se déverseront moins dans l'eau du port qu'aujourd'hui puisque des systèmes de récupération sont déjà utilisés sur l'actuelle zone de carénage. Si ces dispositifs seront maintenus, je pense que ce déplacement de la cale de mise à l'eau aura un effet positif sur

l'environnement.

## 2°) Destruction et constructions de nouvelles infrastructures

### Démolition du môle Marc Pajot :

Les buses d'avivements présents ne sont pas suffisants pour le renouvellement de l'eau dans le port. Sa destruction facilitera la circulation de l'eau. Il sera néanmoins nécessaire de bien organiser et suivre l'évacuation des matériaux sans qu'ils ne se déversent dans le port. Le maître d'oeuvre semble avoir prévu cette phase pour les bords à quai et le quai Patrice Martin, je suppose qu'il en sera de même pour ce quai.

### Démolition de l'ancien bureau du Port Privé :

Comme tous les bâtiments anciens, ils ne sont pas aux normes environnementales aussi bien pour l'isolation thermique que pour les accès aux public. Les wc de ce bâtiment montrent des signes de vieillissement (cet été, plusieurs fois fermés, bouchés ou avec des fuites). Chauffage de l'eau pour le public pas adapté (utilisation de 2 vieux cumulus), pas de douches ou toilettes pour PMR. Il est temps de refaire ce bâtiment.

### Démolition de l'actuelle Maison de la Mer :

Bien qu'il soit toujours dommage de démolir des bâtiments aussi importants et relativement récents, il faut reconnaître que les fuites dans la toiture depuis des années n'ont jamais pu être arrêtées. Le personnel qui y travaille doit s'accommoder des inondations régulières, de la moisissure et de l'humidité à chaque fois qu'il pleut. La construction de cet anneau servant d'abris ne devrait pas être une source de nuisance environnementale.

### Construction de la future Maison de la Mer :

Ce bâtiment doit effectivement pouvoir être intégré dans le domaine portuaire et apportera une valeur ajoutée à l'ensemble des autres structures. L'office de tourisme y trouvera sa place comme c'est déjà le cas dans l'actuelle Maison de la Mer. Il est temps que le tourisme s'oriente plus encore avec le nautisme et s'intègre au port pour mieux développer notre station balnéaire. Il est intéressant de voir, sur le plan de ce bâtiment (Chapitre 4.5.8.2) que des toilettes, douches et salle à langer seront ouvertes aux plaisanciers. S'agissant d'infrastructures neuves, modernes, on peut espérer qu'elles inciteront plus qu'aujourd'hui les plaisanciers à ne pas faire usage de leurs sanitaires dans leur bateau et ainsi contribuer à améliorer la qualité de l'eau.

### Construction de la future Capitainerie :

La aussi, il est prévu de proposer des douches, wc et locaux sanitaires modernes et adaptés aux plaisanciers, donc un autre point positif pour l'environnement et la qualité des eaux du port. Surtout que ce bâtiment sera très bien positionné : à mi distance des deux bassins, proche d'un grand parking, proche de l'aire de carénage et de la mise à l'eau et des futurs locaux des shipshandlers, proche du Point Propre. Ce n'est pas pour rien que le port privé avait positionné la Capitainerie au départ à cet endroit.

### Prolongement du quai Patrice Martin :

La structure de l'allongement de ce quai est différente de celle du Quai Pajot ou de la digue. La pose de pieux (chapitre 4.5.6.4) va privilégier

la circulation de l'eau et réduire l'impact sur les écosystèmes. Outre la rapidité dans la construction du prolongement de ce quai, ce qui sera un avantage pour limiter les éventuelles nuisances liées aux travaux, c'est une technique moins invasive que les traditionnels enrochement pour construire des digues.

### 3°) IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX

J'ai été très sensible au chapitre 5.10 qui montre bien à quel point le maître d'oeuvre a pris le temps de détailler les différentes mesures d'évitement, de réduction et de compensations pour respecter les normes environnementales. J'invite les gens à prendre le temps de lire ce chapitre du dossier, étant situé à la fin, sans doute auront-ils renoncé à arriver jusque là. Je suis impressionné par l'ampleur du travail que le maître d'oeuvre a mis dans ce chapitre... (22 pages !). J'espère que le coordinateur environnemental que la commune nommera pourra avoir tous les moyens nécessaires pour mener à bien sa mission ! On peut entre autre y lire que des barrages flottants seront installés, des pontons flottants permettront d'accéder à nos bateaux pendant que les bords à quai seront refaits, ou que les travaux seront réalisés en dehors des périodes de reproduction des mérus, etc. etc. Bref, 22 pages de mesures et préconisations qui m'ont convaincu que tout sera bien mis en oeuvre pour que ce projet est un minimum d'impact sur l'environnement.

### 4°) CONCERTATION AVEC LES USAGERS

Le CLUPP et le Conseil portuaire ont été plusieurs fois consultés et impliqués. Par exemple, celui du 30 mai 2017 a vu toutes les points de l'ordre du jour votés à l'unanimité. Les représentants des plaisanciers et des professionnels étaient là.

Sans que cela soit obligatoire, les élus ont créé des "Comités de concertation », avec une première réunion 13 septembre 2016 puis 2 autres en 2016, 3 en 2017 et une en 2018.

Les élus étaient là lors des réunions de l'ancien port privé pour leurs assemblées générales et répondre aux demandes des plaisanciers et des associations.

Nous avons également pu venir lors d'apéro ponton, échanges dans la convivialité avec la présence de Monsieur le Maire et de ses adjoints ainsi que des directeurs de port. Plusieurs réunions publiques ont été organisées dans la salle des fêtes. Enfin, nombreux furent ceux de Cavalaire à avoir été audité par le bureau d'études. Nous avons aussi eu plusieurs questionnaires envoyés par le port privé pour connaître nos souhaits sur la catégorie de la place que nous souhaitions, sur la durée des contrats.

Donc, je vous confirme que nous avons été consulté et que la concertation a bien eu lieu. Le projet de départ a bien évolué par rapport aux retours et observations des plaisanciers et de leurs représentants. Personne n'a été « mis dehors », contrairement à ce que les plaisanciers des Marines de Cogolin ont eu à subir l'année dernière. Nous avons vu des modifications dans les projets par rapport à la localisation de la capitainerie, qui devait se situer au départ sur le bout du quai P. Martin. Les professionnels et le personnel du port ayant souhaité que celle-ci soit plutôt située à la place de l'ancien bureau du port privé.

La durée d'une garantie d'usage qui était au départ seulement de 30 ans a pu être proposée à 15 ans et ceux souhaitant rester uniquement en location ont eu gain de cause. Lorsque les plaisanciers de l'ancien port public voulaient garder leur tarif « avantageux », ils ont pu avoir des

propositions de réduction des forfait pour ceux qui utilisent leur bateau en basse saison.

#### 5°) incitation économique

Le principe « pollueur-payeur » de la loi sur l'eau est respecté. Les tarifs doivent être justes et basés sur des prévisionnels qui assurent l'entretien et la bonne gestion des infrastructures. Le système de garantie d'usage est idéal pour cela. Il assure au gestionnaire ou au propriétaire du domaine portuaire l'assurance sur 30 ans de pouvoir investir en sécurité, dans les moyens humains ou matériel, dans les infrastructures et les services. Garantir la stabilité financière sur le long terme est un atout majeur pour la commune pour s'autoriser à prendre le risque de s'engager sur des investissements lourds pour assurer l'avenir économique et social de son principal outil industriel et commercial : le port de plaisance. En échange, les usagers ont l'avantage de bénéficier de la qualité de nouvelles infrastructures, de services de qualité et de pouvoir utiliser un emplacement pour leur bateau.

La base de calcul du prix de ces garanties d'usage est déterminé en fonction du montant du forfait annuel moins les charges annuelles de fonctionnement multiplié par la durée. Simple, juste. Je peux à tout moment connaître la valeur résiduelle de mon droit d'usage. Contrairement à l'ancienne formule tordue des contrats de garantie d'usage de l'ancien port public que personne n'arrive à comprendre si ce n'est son créateur.

Que l'on reste en forfait annuel ou que l'on prenne une garantie d'usage, le coût final pour nous plaisancier est exactement le même. L'avance de trésorerie que nous faisons au final à la Commune lui permet de nous donner en retour de nouvelles infrastructures qui vont valoriser positivement notre emplacement (et donc aussi notre bateau, voir notre résidence !) avec l'assurance de pouvoir utiliser une place de port pendant 30 ans, de savoir que nos enfants pourront continuer à utiliser notre bateau ou de le revendre plus facilement. C'est bien pour nous. Mais cela ne nous donne pas le droit de choisir ce que la Commune veut faire de cette avance de trésorerie du moment que les fonds issus des garanties d'usage restent liés à des aménagements de nouvelles infrastructures sur le domaine portuaire et à hauteur du montant total vendu. Ce qui est le cas. Si la commune avait proposé de commercialiser seulement pour 10 millions d'euros de garanties d'usage, nous aurions eu seulement pour 10 millions d'euros de places en garantie d'usage. Donc 3 fois moins de places à vendre ! Or le port nous a informé avoir reçu plus de 550 contrats de garanties d'usage, ce qui permet de financer la quasi totalité du projet.

Bénéficiaire d'un droit d'usage, c'est un peu comme être locataire avec un bail 3-6-9 finalement. On a la garantie de pouvoir rester sur une place. Les locataires ne vont pas voir leur bailleur pour leur exiger de faire ceci ou cela avec les recettes des loyers? J'ai du mal à comprendre l'obstination de certaines associations à vouloir « exiger » des élus de faire autrement alors que des décisions démocratiques ont été prises en conseil municipal, par le biais d'un marché et dont le bureau d'études a la charge de réaliser. Une association de plaisancier n'a pas vocation à se substituer aux élus ou à un maître d'oeuvre que je sache. Où alors, qu'ils se présentent aux prochaines élections dans ce cas... Mais peut-être est-ce ce qu'ils cherchent au fond quand on voit l'orientation et la récupération du dossier par les élus d'opposition.

Mais je m'égare dans mes observations.

Je vais terminer par quelques remarques, en tant que plaisancier,

concernant l'aspect lié à la sécurité et à la navigation. Normalement, outre le règlement de police et la grande commission nautique, ce n'est pas l'objet de cette enquête. Mais visiblement, certains plaisanciers n'ont aucune pitié pour vous madame la commissaire et vous inondent d'observations sur l'extrême dangerosité de cette future « passe d'entrée unique ». Ils n'ont pas du beaucoup naviguer dans d'autres ports... Car nous ne sommes pas sur l'autoroute dans un port, on navigue prudemment et lentement. Alors le soit-disant risque de collision qui provoquerait une hypothétique pollution à cause de cette passe d'entrée, tout cela est risible, voire limite ridicule. Du bon sens. De l'organisation. On voit sur le projet qu'un ponton d'attente pour les loueurs est prévu à coté de la station d'avitaillement à la place de l'actuel ponton de la société de location « locavalaire ». De plus, il me semble que les sociétés de location de bateaux ne seront plus situés à cet endroit mais près de la nouvelle capitainerie.

Alain et Jacqueline MARTIN

Plaisancier et passionné de Cavalaire-sur-Mer

----

Profil : particulier

Nom : MARTIN

Prénom : Alain